

EXCENEVEX

REGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

La COURSE DE OUF est co-organisée par le GROUPE DAUPHINE-MEDIAS et la S.A.R.L. SA-EVENTS. L'épreuve consiste en une course à pied, accessible au grand public, ponctuée d'obstacles à franchir. Les obstacles constitués par des modules artificiels, des passages naturels aménagés, aquatiques pour certains, des amoncellements de matériaux, des portages, des exercices physiques spécifiques ou thématiques. Les obstacles sont contournables, sécurisés et de faibles hauteurs (3m max). Les franchissements peuvent être soumis à des consignes de franchissement ou d'exécution spécifiques.

Le parcours d'environ 10 km n'exige pas de matériel particulier.

La Course de OUF d'Excenevex est une épreuve d'équipes inter-villes.

Article 2 : Généralités

- L'épreuve est accessible à toute personne en bonne forme physique, il appartient cependant aux participants de vérifier leurs aptitudes technique et physique à franchir des obstacles les amenant à sauter, grimper, ramper, se hisser sur les bras, nager, porter, évoluer dans un milieu confiné, et de prévoir un équipement adapté. Les déguisements sont acceptés mais ils ne doivent pas entraver l'évolution et le franchissement des obstacles. Les bijoux, colliers, téléphones et éléments contondants sont à éviter.
- Les participants sont informés qu'ils peuvent être amenés à emprunter ou à traverser des routes ouvertes à la circulation sur lesquelles ils ne sont pas prioritaires. Les participants doivent impérativement respecter les consignes des signaleurs.
- Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.
- L'épreuve se déroule en conformité avec le règlement du territoire et des communes concernées.
- L'itinéraire balisé est obligatoire, tout abandon doit être signalé au départ ou à l'arrivée dans les plus brefs délais.

- Les organisateurs se réservent le droit de redéfinir, adapter, voire annuler le parcours, les obstacles et modalités de course si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent pour garantir la sécurité des participants et l'équité de l'épreuve.
- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers, participants ou non, ainsi que l'environnement et la nature en limitant les traces de leur passage. A ce titre, les ravitaillements sont constitués de nourriture sans emballage et aucune bouteille d'eau n'est distribuée, mais il y a des points d'eau sur le site. Les concurrents doivent transporter leurs déchets jusqu'à l'arrivée pour les jeter dans les poubelles disposées à cet effet.
- Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation, à titre informatif ou publicitaire. Tout participant inscrit autorise les organisateurs ou leurs ayants-droit à utiliser leur image à des fins publicitaires ou de promotion pour leur propre compte ou pour celui d'un de leurs partenaires.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 aout 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, le participant peut en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse :

lacoursedeouf@sa-events.fr

- Les participants acceptent l'envoi de Newsletters les informant des modalités d'organisation de la course et des conseils de préparation ainsi que des offres promotionnelles des partenaires de l'événement.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations d'effets personnels durant l'épreuve (véhicule, parking, tenue vestimentaire, accessoires, vestiaires...).

Article 3: Inscriptions:

- La Course de Ouf en parcours intégral est ouverte à toute personne <u>âgée de 15 ans révolus à la date</u> <u>de l'épreuve.</u>
- L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du règlement.
- Les inscriptions sont exclusivement réalisées via une plateforme d'inscriptions en ligne disponible sur le site de l'épreuve. <u>www.lacoursedeouf.com</u>
- Les concurrents devront impérativement remplir le bulletin d'inscription disponible sur ce site.
- Ils devront fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an à <u>la date de l'épreuve</u> (à transmettre scanné avec l'inscription en ligne ou à fournir le jour de l'épreuve).
- Le certificat médical peut être remplacé par une licence fédérale en <u>cours de validité</u> avec visa médical d'un des sports listés en annexe (à transmettre scannée avec l'inscription en ligne ou

copie à remettre le jour de l'épreuve).

- Les concurrents âgés de **moins de 18 ans** à la date de l'épreuve doivent impérativement fournir une autorisation parentale (modèle téléchargeable lors de l'inscription).

Les inscriptions sont non modifiables, non transférables et non remboursables.

Article 4 : Modalités d'organisation

L'épreuve est chronométrée individuellement.

- Un classement SCRATCH (H/F) sera édité à titre informatif.
- Des vagues de départ successives seront programmées en fonction du nombre d'inscriptions. Les horaires et listing de chaque vague de départ seront communiqués aux concurrents sur le site internet et affiché au départ.
- Les équipes composées des représentants de chaque ville partiront dans la même vague.
- L'organisation assure le balisage et l'aménagement des parcours avec une signalétique spécifique. Des postes de contrôle sont disposés sur le parcours, au niveau des obstacles, des traversées de routes ou des passages délicats, et les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des contrôleurs.
- Des ravitaillements en eau et en nourriture sont disposés sur le parcours et à l'arrivée mais aucune bouteille d'eau n'est distribuée sur les parcours.
- Le port du dossard est obligatoire durant toute l'épreuve et celui-ci doit être disposé de façon visible.

Retrait des dossards

Les dossards seront distribués le matin de l'épreuve selon les horaires affichés sur place et sur le site internet. Les concurrents devront se présenter munis d'une autorisation parentale pour les mineurs et de leur <u>certificat médical</u> (ou licence sportive) s'ils n'ont pas été téléchargés sur la plateforme d'inscription.

- Le dossard est à fixer de façon visible et comporte une **puce de chronométrage**. Les concurrents devront impérativement restituer cette puce après l'arrivée. Une caution de 5 € sera provisionnée à l'inscription en cas de non restitution.

En cas de retrait d'un ou plusieurs dossards par une tierce personne, celle-ci devra présenter les pièces manquantes (certificats médicaux/autorisations parentales) pour chaque concurrent représenté.

En cas de non présentation d'une de ces pièces, l'inscription sera annulée sans possibilité de remboursement.

Article 5 : Sécurité

Des postes de secours en liaison radio sont disposés sur le parcours et à l'arrivée. En cas d'accident il appartient aux concurrents de prévenir les contrôleurs de course au plus vite et de se porter assistance mutuellement en facilitant l'intervention et l'organisation des secours.

Article 6: Assurances

- L'organisation est titulaire d'une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des concurrents à l'égard des dommages matériel et corporels causés aux tiers.
- Les concurrents doivent être titulaire d'une assurance en responsabilité civile individuelle.
- Il est fortement recommandé de souscrire une police d'assurance « individuelle accident » ou de vérifier que votre assurance comprend cette garantie.

En cas d'annulation de l'épreuve, d'abandon ou d'absence au départ, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7: Mise hors course

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de stopper tout concurrent dans les cas suivants :

- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Non respect des consignes de l'organisation.
- Non respect du parcours balisé ou circulation en sens inverse.
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).

Annexe : Liste des sports dont une licence fédérale à jour du visa médical est acceptée :

Aïkido, Alpinisme, Athlétisme, Aviron, Badminton, Baseball, Basketball, Biathlon, Boxe, Canoë-Kayak, Cyclisme, Capoeira, Course d'Orientation, Equitation, Escrime, Escalade, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Hand-Ball, Hockey, Judo, Jujitsu, Karaté, Kick-Boxing, Kung Fu, Lutte, Natation, Parachutisme, Roller sports, Rugby, Soft Ball, Squash, Ski, Taekwondo, Tennis, Triathlon, Volley-Ball, Water polo.